

2026 DPE 16 - DFA Budget annexe de l'eau - Compte administratif de l'exercice 2025

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025.

Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement. Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris. Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe de l'eau.

Pour l'exercice 2025, les résultats suivants sont constatés, toutes sections confondues :

En matière de recettes

4 739 483,59 euros

En matière de dépenses

4 596 793,88 euros

Soit un résultat de

142 689,71 euros

Après reprise des résultats de l'exercice 2024 (878 182,47 euros), le résultat cumulé au 31 décembre 2025 s'établit à 1 020 872,18 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par le directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêté en excédent à 75 396,04 euros au budget supplémentaire 2025, soit la dernière décision budgétaire de 2025.

1.1. Dépenses d'investissement

Aucune dépense n'a été réalisée sur la section d'investissement au titre de l'exercice 2025.

Situation des autorisations de programme

Au 31 décembre 2025, le budget annexe de l'eau ne dispose pas d'autorisation de programme ouverte.

1.2. Recettes d'investissement

Aucune recette réelle n'a été inscrite ni réalisée en 2025.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 4 039,00 euros. Elles correspondent à l'amortissement de biens d'équipement acquis par le service technique de l'eau et de l'assainissement. Elles sont constatées au chapitre 040 (opérations d'ordre de transferts entre sections) et sont créditées par débit du compte 6811 (chapitre 042) en section d'exploitation.

1.3. Détermination du montant du solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour l'exercice 2025 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève 0,00 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 4 039,00 euros ;
- le résultat de la section d'investissement 2025 s'établit à 4 039,00 euros.

Compte tenu du résultat constaté au compte administratif 2024 (71 357,04 euros), le résultat cumulé de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2025 s'établit à 75 396,04 euros.

Conformément à l'instruction comptable M49 relative aux services d'eau et d'assainissement, ce résultat sera repris dans le cadre du budget supplémentaire de l'exercice 2026 en section d'investissement (R001).

2. SECTION D'EXPLOITATION

2.1. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2025 s'élèvent à 4 596 793,88 euros.

2.1.1. Les dépenses réelles

Le montant global des dépenses réelles s'élève à 4 592 754,88 euros :

- 3 499 056,90 euros pour les charges à caractère général (chapitre 011) ;
- 720 568,15 euros pour les charges de personnel (chapitre 012) ;
- 373 129,83 euros pour les charges exceptionnelles (chapitre 67).

2.1.1.1. Charges à caractère général

Le chapitre 011 concentre l'essentiel des dépenses sur les postes ci-après.

- Le reversement intégral à l'agence de l'eau Seine Normandie de la part redevance de performance des réseaux d'eau potable d'un montant de 2 570 151,75 € (nature 63712).

- La sous-traitance générale (nature 611) s'élève à 283 070,76 euros correspondant aux prestations d'analyses d'eau réalisées par la régie Eau de Paris,

- Les remboursements de frais généraux au budget général et au budget annexe de l'assainissement (nature 62871), d'un montant de 474 857,71 euros en 2025, se décomposent en :

* 183 340,00 euros de remboursement au budget général des frais d'encadrement de la direction de la propreté et de l'eau et des directions supports ;

* 291 517,71 euros de remboursements de frais au budget annexe de l'assainissement qui correspondent à différentes charges supportées par ce dernier pour le compte de la section de la politique des eaux.

- Les études et recherches (nature 617) s'établissent à 114 000,00 euros. Elles ont permis des participations de la Ville de Paris aux conventions suivantes :

* l'observatoire d'hydrologie urbaine en Ile-de-France (Opur), pour un montant de 74 000,00 euros ;

* le programme interdisciplinaire de recherche sur l'environnement de la Seine (Piren Seine), pour un montant de 40 000,00 euros.

2.1.1.2. Charges de personnel (chapitre 012)

Le montant exécuté en 2025 s'élève à 720 568,15 euros.

2.1.1.3. Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Un montant de 370 868,00 euros a été alloué à des associations pour des projets ou des aides d'urgence de solidarité internationale (nature 6743) :

- 116 504,00 € pour Solidae - Versement solde 1001 Fontaines au Cambodge 2025 ;

- 50 000,00 € pour Solidae - Versement solde SOS Sahel 2025 ;

- 45 000,00 € pour Solidae - Versement annuel 2025 Better With Water ;

- 33 813,00 € pour pour les projets pluriannuels soutenus dans le cadre des appels à projets Solidae 2024 et antérieurs ;

- 30 000,00 € pour Solidae - Versement 2025 Electriciens sans frontières ;

- 20 000,00 € pour le lauréat Adbec 2025 ;

- 10 000,00 € pour la subvention 2025 pour la coordination Eau Idf ;

- 10 000,00 € pour le versement à l'agence d'aide à la coopération au Soudan ;

- 10 000,00 € pour Solidae - Projet Terre solidaire au Togo 2025 ;

- 10 000,00 € pour le partenariat français pour l'eau 2025 ;

- 8 551,00 € pour le lauréat hydraulique sans frontières 2025 ;

- 8 000,00 € pour le lauréat Codegaz 2025 ;

- 5 000,00 € pour l'association Cluster eau milieu sols 2025 ;

- 5 000,00 € pour le solde du projet de Sages-femmes sans frontières au Bénin ;

- 5 000,00 € pour le solde GRET 2025 ;

- 4 000,00 € pour Solidae - Versement solde Comité de coopération avec le Laos 2025.

2.1.2. Les dépenses d'ordre (chapitre 042)

Ce chapitre comprend uniquement la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant s'élève à 4 039,00 euros. Parallèlement, la section d'investissement a été créditée, en recettes, du même montant.

2.2. Recettes

Les recettes constatées sur l'exercice 2025 atteignent 4 735 444,59 € sur les comptes ci-après.

- Sur le compte 70681 « Redevances » pour un montant total de 4 717 944,59 € :
- 2 147 792,84 € au titre de la part communale prélevée sur les ventes d'eau potable dont le taux a été maintenu au 1^{er} janvier 2025 à 0,015 euro HT par mètre cube ;
- 2 570 151,75 € au titre de la part redevance de performance des réseaux d'eau potable. Cette nouvelle part de redevance est reversée intégralement à l'agence de l'eau Seine Normandie.
- Sur le compte 7718 « Produits exceptionnels » en régularisations de rattachements de charges 2024 qui n'avaient pas été réalisés pour un montant de 17 500,00 €.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'eau se présente au total de la manière suivante :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 4 596 793,88 euros ;
- le montant des titres de recettes émis s'élève à 4 735 444,59 euros ;
- le résultat de l'exercice 2025 de la section d'exploitation s'établit à 138 650,71 euros.

Après reprise de l'excédent d'exploitation 2024 (806 825,43 euros), il en résulte un résultat cumulé de 945 476,14 euros.

Ce résultat cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2026. Il sera inscrit en recettes de la section d'exploitation (R 002).

Le résultat de la section d'investissement de 75 396,04 € sera reporté en recette de la section d'investissement (R 001).

Je vous propose donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2025.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris